

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 11 décembre 2025  
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le onze décembre de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

**Présents (20) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCH et Sébastien BURGY

### Excusés (13) :

M. Patrice NYREK (procuration à Mme FLESCH)  
M. Christophe EHRET (procuration à Mme MEYER)  
M. Adriano MARCUZ  
Mme Raphaël SPADARO  
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)  
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)  
Mme Guileine LEVY  
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT  
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)  
Mme Bérengère MICODI  
M. Alexandre DURRWELL (procuration à M. BURGY)  
M. Lucas SCHERRER  
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

### Point 9 de l'ordre du jour

#### Réduction de titre de recette

Titre n° 636 du Budget 2025, d'un montant de 13 233,00 €, concernant divers encaissements relatifs aux activités de la Maison de Vie.

Dans le cadre des activités de la Maison de Vie, M. J [REDACTED] G [REDACTED] a souhaité participer aux activités « Rando raquettes » et « vélo loisir » pour la saison 2025/2026. Des problèmes de santé l'empêchent d'assister à l'activité, il sollicite le remboursement de sa participation soit 58,00 €.

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- de réduire de 58,00 € le titre n° 636 du budget 2025, en reversant la somme de 58,00 € à M. J [REDACTED] G [REDACTED] domicilié [REDACTED] 68170 RIXHEIM, et d'imputer la charge correspondante à l'article 934238 (Autres actions en faveur des personnes âgées) / compte 65888 (Charges diverses de la gestion courante - autres) du Budget 2025

=====

Délibéré comme dessus

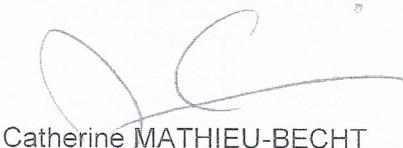
Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 16 décembre 2025

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

La Secrétaire de séance,



Catherine MATHIEU-BECHT

### Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **17 DEC. 2025**